

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 18 avril 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 avril 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Laëticia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, et Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour, Jean-Claude Priez	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 06 / 33		
Votants 31/ 33		
Secrétaire de séance Véronique Hubert	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Jean-Paul Birembaut à Patrick Evrard, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Florian Renard à Eric Warmoes, Mélissa Boucher à Sylvia Potier	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech, Philippe Lambert	Absent (es) :
DELIBERATION 2024.04.20	Attribution des subventions aux associations raismoises	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 telle que modifié par l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confirmant le respect des principes de la République et stipulant que les associations qui demandent une subvention publique doivent s'engager à respecter le caractère laïc et les principes de la laïcité dans un 'contrat d'engagement républicain »

Vu le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les élus exerçant des responsabilités au sein d'associations doivent s'abstenir de toute participation à la préparation, au délibéré et au vote de délibérations portant sur ces associations.

Considérant que les élus suivants ne prennent pas part au vote des fervents boulistes : Eric Warmoes et André Kaczor. Du comité des fêtes Raismes Vicoigne : Patrick Evrard, Annette Bramme, David Bélurier. Don du sang : Marie Josée Paillousse, Véronique Hubert, Jean-Marc Looten et Laëticia Millecamp. Raismes Dance Club : André Couplet. Gymnique de Sabatier : Carinne Florent. Supp'Raismes : Véronique Hubert. Maison de Quartier : Patrick Evrard, Annette Bramme, Patrick Trifi, Laëticia Millecamp, Jérôme Ibanez, Jeanne Barbieux, Karine Lippert. Ça bouge à Raismes : David Bélurier. APE Anne Godeau : Agathe Mahmoudi. Football : Jean-Marc Looten. DDEN : Nadine Cochy. Raismes Eisleben : Annette Bramme

Considérant l'avis de la commission vie association, sport et culture, réunie en date du 25 mars 2024,

Considérant le tableau des subventions ci-dessous,

Catégorie 1 : Culture	
Association Raismoise de la Culture	26 000 €
Dé raismois	580 €
harmonie communale de Raismes	18 000 €
Ludothèque des jeux et des rires	400 €

Troupe métronome	400 €
Catégorie 2 : Cohésion sociale	
les débordés de Raismes	500 €
Les Sans Soucis	500 €
Restaurants du cœur	3 000 €
Secours Populaire Français de Raismes	21 000 €
Troc d'heures Raismois	125 €
Union des femmes solidaires	996 €
Catégorie 3 : Évènementiel	
Comité des fêtes du petit Paris	2 000 €
Dragon Musik	250 €
Catégorie 4 : Sport - Santé	
Amicale des Sapeurs Pompiers de Raismes	4 500 €
as . Athlétisme	3 000 €
ASR Basket	17 200 €
Body dance club de Raismes	1 200 €
Equidays'Raismes	250 €
FC Raismes	21 000 €
Judo club de Raismes	1 500 €
Karaté club de Raismes Sabatier	1 200 €
La Pétanque Raismoise	1 000 €
Les Donneurs de sang bénévole	1 350 €
Raismes auto modélisme club	250 €
Raismes Dance club	300 €
société Gymnique de Raismes Sabatier	3 000 €
Sportive du collège Germinal	300 €
union Raismoise des colombophiles	2 000 €
VAGE Raismes	250 €
Catégorie 5 : Enfance – jeunesse - vie scolaire	
APE Anne Godeau	500 €
Ape Collège Germinal	500 €
APE Joliot Curie	500 €
APE Marcel Danna	500 €
APE Paul Langevin	500 €
les amis d'Élise	500 €
Catégorie 7 : autres	
ACPG CATM Anciens Combattants	500 €
Amicale des retraités de la ville de Raismes (DRH)	11 000 €
COS du personnel des actifs (DRH)	37 000 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215904913-20240418-DELIB20240420-DE

FNACA	500 €
Radio Club de Raismes Art.Musmeaux	250 €
TOTAL	184 301 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus exerçant des responsabilités au sein d'associations ne prennent pas part au vote,

VALIDE les subventions comme stipulé dans le tableau ci-dessus

DIT que le versement de ces montants se fera sous réserve de la complétude du dossier,

INSCRIT cette dépense au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Aymeric ROBIN

Pour le Maire empêché,
L'adjointe,

Sylvia POTIER



